



Lenteur des huissiers pour expulser squatteur

Par **Grumeuse**, le **26/06/2015** à **19:52**

Bonjour

Cela fera bientôt deux ans que nous sommes victimes d'un squatteur indélicat, il doit la bagatelle de 15000 € à mon père, il n'a jamais versé un centime de loyer, il a sous-loué à des gens du voyage, a détruit la porte d'entrée, n'a jamais réglé son assurance, se permet de se brancher pour l'électricité chez les voisins, violente ses compagnes, vit au sec, sans rien payer.

Nous avons mandaté des huissiers aucune nouvelle de l'expulsion, qu'est-ce que nous avons comme recours si les huissiers, n'arrivent pas à expulser cet individu?

Reverrons-nous un jour l'appartement, et pourrons-nous prétendre un jour toucher ces loyers?

Nous sommes désespérés.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **26/06/2015** à **20:11**

Bonjour,

Un peu difficile de vous suivre. Vous parlez de squatteur mais aussi de loyer. On pourrait donc comprendre que cette personne est plutôt locataire que squatteur, est-ce bien cela ? Si oui, avez-vous saisi la justice ? Car ce ne sont pas des huissiers qui peuvent procéder à une expulsion, il faut déjà qu'un juge résilie le bail puis mandate la force publique pour l'expulsion.

Par **domat**, le **26/06/2015** à **20:12**

bjr,

pour pouvoir expulser un squatteur, il faut une décision de justice.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://sos.propretaires.free.fr/fichesexecjugement%20expul/fvueensembleprocedure.htm>
cdt